

Une mise au point sur le recyclage des emballages

Claire Pelletier est responsable du service écoconception de Citeo, le nouveau nom d'Éco-Emballages suite à la récente fusion avec Écofolio. Elle fait ici le point sur les dispositifs de recyclage des emballages ménagers qui intéressent tous nos produits préemballés en unités de vente consommateur. Et, si elle prône leur écoconception, pour autant celle-ci ne doit pas intervenir aux dépens du devenir du produit lui-même.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN HARZIG

Qui est Citeo, quelles sont ses missions ?

Citeo est une entreprise privée à but non lucratif dotée d'un agrément d'état qui nous fixe des objectifs de recyclage et d'écoconception. Notre métier est de réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers. Nous gérons leur fin de vie afin d'en faire de nouvelles ressources et non des déchets. Pour ce faire, nous conseillons les entreprises pour qu'elles conçoivent les emballages les plus recyclables possibles. Nous mobilisons aussi les citoyens aux bons gestes de tri et travaillons avec nos partenaires, les collectivités locales, pour mettre en place des dispositifs de tri et de collecte. Nous contribuons également à constituer un réseau de centres de tri modernes et performants, pour accélérer les performances de recyclage de la France sur tous les matériaux. Nous ne possédons en propre aucun outil opérationnel : nous sommes des

coordinateurs, nous amenons les entreprises à déclarer les emballages qu'elles mettent en marché et nous percevons une contribution annuelle sur ces déclarations. Nous travaillons avec les collectivités locales afin qu'elles mettent en œuvre une collecte puis un tri de qualité, effectués selon nos standards, afin de permettre un recyclage effectif. Outre ces missions de

collecte des contributions financières, d'organisation de la traçabilité et de conseil des acteurs, nous avons également une activité de R&D qui vise à trouver des solutions pour de nouvelles filières de recyclage, notamment les plastiques dits complexes. Nous avons ainsi établi

un « green deal » avec Total, Saint-Gobain et Syndifrais (le syndicat national des fabricants de produits laitiers frais), pour développer une technologie de recyclage innovante – de type recyclage chimique – du polystyrène. Il sera en effet trié, préparé et incorporé dans des unités industrielles de production de plastique de Total. Le produit final devra répondre au même cahier des charges que celui de matières 100 % vierges.

Comment évoluent les consignes de tri des emballages ?

Historiquement, la collecte nationale a commencé avec le verre, puis le carton, les métaux et les bouteilles et flacons en plastique. Aujourd'hui, seule une partie des emballages plastique est recyclée, sachant que nous avons débuté avec les plastiques rigides. Nous élargissons actuellement les consignes de

tri à tous les emballages plastique, donc notamment aux barquettes utilisées pour les fruits et légumes. Pour y parvenir, il faut passer par de nombreuses étapes : information des consommateurs, des collectivités locales, modernisation des centres de tri, afin qu'ils

puissent accepter et trier tous ces plastiques. La France dispose actuellement d'un réseau de 176 centres de tri d'une capacité moyenne de 20 000 tonnes pour un traitement global annuel de 3 millions de tonnes. Ces évolutions technologiques représentent un investissement conséquent de plusieurs millions d'euros et poussent naturellement à rationaliser le nombre de centres, qui ne devraient plus être que 140 en 2023. La collecte de l'ensemble des emballages plastique induit une consolidation des filières de recyclage existantes et le développement de nouvelles. En 2020, 50 % de la population française sera concernée par cette extension des consignes de tri.

Le tri des matières plastique semble particulièrement complexe ?

En centre de tri, les emballages seront séparés en 3 grandes familles : les emballages rigides en PET (polyéthylène téréphtalate), comme les barquettes de raisin, de fraise, les bouteilles d'eau, etc. ; les emballages rigides en PEHD (polyéthylène haute densité) : bouteilles de lait, de shampoing ; et les emballages rigides en polypropylène. Les centres de tri distinguent ces différents matériaux par tri optique : un rayon infra rouge frappe l'emballage et le rayon réfléchi par la résine caractérise le matériau qui permet ensuite de souffler l'emballage vers la bonne sortie. Ensuite,



ces matériaux sont réintroduits dans des chaînes de fabrication du type tuyaux pour le bâtiment, arrosoirs (PEHD), fibres textiles, retour à l'emballage (PET). Dans tous les cas, le bénéfice environnemental est substantiel et le coût relatif de l'économie circulaire très positif. Concernant les nouvelles filières, nous allons pouvoir intégrer les films plastique souples en PEBD (polyéthylène basse densité). En revanche, nous n'avons pas encore fait émerger de filière dédiée au polypropylène souple, dans les films flow-pack, faute d'avoir un gisement potentiel assez important et des recycleurs intéressés. En effet, dans le monde du déchet, nous travaillons sur des tonnes, pas sur des volumes, et la notion de gisement induit la capacité à massifier, à trouver des débouchés et une valeur économique à une filière de recyclage. Le problème est donc complexe pour les emballages en plastique souple.

Qu'en est-il du bois ?

Le bois présente de réels avantages, car il est biosourcé, donc renouvelable. Mais il n'est pas recyclable dans nos filières en France, faute de gisement suffisant pour justifier un équipement dédié des centres de tri et la mobilisation des recycleurs. Les fruits et légumes sont un des rares secteurs à encore utiliser le bois. Dans ce cas, nous privilégions la valorisation énergétique. Si, dans le contexte actuel, nous constatons un basculement massif vers le bois, nous pourrions envisager une filière de récupération qui aboutisse à la production de panneaux de particules agglomérées, par exemple. Actuellement, dans les régions qui ont déjà mis en place les consignes de tri « élargies », nous demandons au consommateur de déposer les emballages en bois avec les autres emballages dans le bac de tri : quand ceux-ci arrivent au centre de tri, ils sont évacués vers les « refus » et partent alors en valorisation

Parcours

Diplômée de l'École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux, Claire Pelletier a été ingénieure en recherche et développement packaging chez Procter & Gamble pendant cinq ans. Elle a rejoint Citeo en 2016, en tant que chef de projet écoconception emballages.

énergétique. Deux modes de valorisation énergétiques sont possibles : soit par incinération à haut rendement énergétique, soit en préparant ces emballages pour les utiliser comme CSR (combustibles solides de récupération) en mélange avec des meubles, textiles broyés... Ces CSR sont utilisés par des chaufferies ou des cimenteries, avec toujours un fort bénéfice environnemental, tant ces activités sont gourmandes en combustibles. Pour information, les ordures ménagères résiduelles (« poubelle noire ») sont traitées pour 69 % en incinération et 31 % en enfouissement. Et notre objectif est d'éviter au maximum l'enfouissement.

Et les bioplastiques ?

S'il vous plaît, proscrivez ce terme ! Il faut ici distinguer deux notions, les plastiques biosourcés (issus pour tout ou partie de matière biosourcée) et les plastiques biodégradables. Il faut savoir qu'il n'y a pas de relation entre l'origine d'une matière plastique et son comportement comme déchet. Quant aux emballages compostables, il s'agit de plastiques capables de biodégradation en fin de vie et ils peuvent être issus de pétrole sous conditions et au délai de la biodégradation. Et le problème de fond est que, dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de filière de compostage de ce type d'emballage. De toutes façons, le compostable ne résout pas le problème des déchets sauvages. En outre, le compostage d'un emballage en plastique émet 90 % de CO₂ et 10 % d'eau, il n'enrichit absolument pas le sol. Son intérêt est donc nul, hormis de constituer un genre de réponse magique au plastic bashing. Pour autant, je dois mentionner quelques situations particulières où le caractère compostable

présente un intérêt : il s'agit notamment des étiquettes fixées sur les fruits ou les légumes, des sacs de biodéchets, des capsules et des sachets de thé et de café. L'aspect compostable de ces cas très spécifiques peut faciliter alors le compostage des produits organiques.

À la lumière de tous ces éléments, quel regard portez-vous sur le procès fait aux emballages plastiques ?

Il est évidemment positif qu'il y ait une prise de conscience sociétale sur les enjeux de gestion des matières plastiques. Mais le plastic bashing occulte l'utilité de certains emballages plastiques très utilisés qui protègent et pérennisent les produits de consommation courante des usages plus superflus. Il me semblerait plus judicieux de réinterroger nos modes de consommation, nos modes d'achat en libre-service, nos modes de vie toujours plus nomades. Et, naturellement, nous devons encore travailler à l'écoconception sur tous les matériaux. Et je table ici sur deux axes : réduction à la source en limitant au maximum la quantité de matériau utilisée, recyclabilité des matériaux choisis. Pour aider les entreprises, Citeo a créé Feel, logiciel qui, en dix minutes et une quinzaine de questions, oriente les concepteurs d'emballages dans leurs choix. Citeo dispose aussi d'une équipe d'accompagnement pour aller plus loin selon les besoins des emballeurs. Enfin, le site tree.com permet, à partir de la description de son emballage, d'en cerner les possibilités de recyclage. Et je finirai avec trois règles d'or de conception de l'emballage recyclable : utiliser un seul matériau, bien choisir un matériau bénéficiant d'une filière de recyclage, réfléchir à ce que l'on ajoute sur l'emballage, encres, colles, colorants, dont l'impact n'est pas neutre non plus. ■